

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAM HEALTHCARE GROWTH FUND

Code ISIN : FR0013536273 part I

FCP géré par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

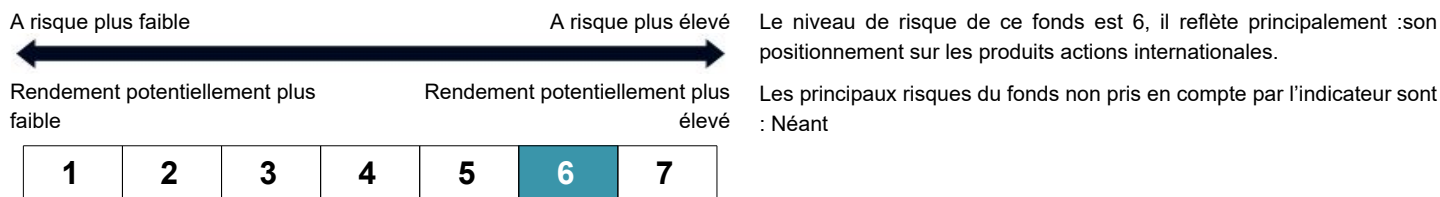
- Le fonds est classifié "Actions internationales"

MAM HEALTHCARE GROWTH FUND a pour objectif de gestion d'offrir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur MSCI World Healthcare Net Total Return Index converti en Euro. Cet indice est représentatif des valeurs les plus importantes des marchés actions des pays développés appartenant au secteur de la santé (dividendes réinvestis). Cet indice est administré par MSCI, dividendes réinvestis (consultable sur le site (<https://www.msci.com/>)).

La stratégie d'investissement de MAM HEALTHCARE GROWTH FUND est de créer de la valeur à moyen et long terme en investissant dans des sociétés cotées du secteur de la santé qui visent à mettre sur le marché des produits ou services innovants. Le Fonds n'investit que dans des sociétés proches du stade de commercialisation. Cette focalisation vise à capter des rendements spécifiques à l'innovation en santé et non corrélés à l'activité économique. Les sociétés cibles ayant dépassé le stade clinique et réglementaire, le risque de forte perte en capital associée aux résultats aléatoires d'essais cliniques est ainsi en grande partie maîtrisé. Le Fonds a été conçu pour que la sélection attentive et rigoureuse de chaque titre individuel génère la plus grande part de la performance de long terme, tout en maximisant les avantages d'un portefeuille sélectionnant des entreprises dans le secteur de la santé. Le Fonds investira entre 70% et 100% de l'actif net en actions américaines du secteur de la santé. Le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Le processus d'investissement du Fonds pour chaque titre s'appuie sur une analyse et une due diligence fondamentales ainsi que sur l'identification d'un catalyseur qui peut permettre de créer de la valeur. Les gestionnaires du Fonds s'appuient sur une multitude de sources (réseaux industriels, données exclusives, consultations d'experts...). Les gestionnaires du Fonds cherchent à investir dans des titres qui présentent une décote importante par rapport à leur VEIC (Valeur économique intrinsèque). L'exposition action sera comprise entre 70% et 100% de l'actif net du fonds. La zone géographique privilégiée d'investissement est les Etats Unis. Le fonds investira sur des petites, moyennes et grandes capitalisations (capitalisations boursières au-delà de 200 millions d'USD). A titre accessoire, limité à 10% de l'actif net, le Fonds peut investir sur des obligations d'émetteurs privés. Les zones géographiques privilégiées seront les pays de la zone euro et les Etats -Unis. Le Fonds n'investira pas dans des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. Le fonds peut être exposée sur des titres subordonnés (bancaires, assurance ou hybrides à hauteur de 10% de son actif net). Le fonds ne pourra pas investir dans des obligations contingentes. La gestion de la trésorerie sera effectuée en titres du marché monétaire. La détention totale de parts ou d'actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, ne dépassera pas 10% de l'actif net. Le risque de change pourra porter sur 110% de l'actif net. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques actions. Il ne sera pas recherché de surexposition.

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Les revenus sont capitalisés. Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps.
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

FRAIS

MEESCHAERT

Asset Management

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais uniques à la souscription et au rachat	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés en cours d'exercice	
Frais courants	2,52% TTC* de l'actif net l'an
Frais prélevés sous conditions spécifiques	
Commission de performance	15% TTC maximum de la surperformance du FCP au-delà de l'indice de référence (MSCI World Healthcare Net Total Return Index)

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre distributeur ou de votre conseiller sur le montant effectif de ces frais.

* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Il peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Le montant de la commission de performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 0.183% de l'actif net moyen par part sur l'année.

La commission de surperformance se calcule selon la méthode de l'actif indicé sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre de la même année. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part est négative, tout en restant supérieure à l'indice de référence.** Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com.

PERFORMANCES PASSEES

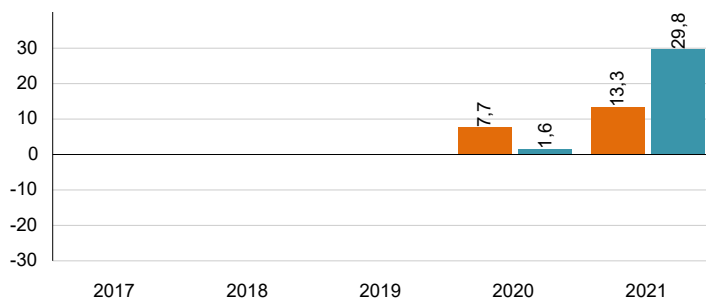
Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

Ticker Bloomberg indice de référence : M1WO0HC Index

Date de création du fonds : 23/11/2020

Devise de référence : EUR



MAM HEALTHCARE GROWTH FUND
Indice de référence

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK

Le montant minimal de souscription initiale est de 500 000 EUR.

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus. Le prospectus dans sa version la plus récente ainsi que les derniers rapports annuels et périodiques sont disponibles gratuitement en français auprès de Meeschaert Asset Management, par écrit à Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15, et sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933- définition disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site de Meeschaert Asset Management à l'adresse www.meeschaertassetmanagement.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

La responsabilité de Meeschaert Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société de gestion Meeschaert Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/04/2022.

Meeschaert Asset Management

Tour de Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 Paris Cedex 15

Meeschaert Asset Management S.A.S. au capital de 125 000 euros

R.C.S. PARIS 329 047 435 - NAF 6430Z

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-040 00025